

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-849

présenté par

M. Tivoli, Mme Bamana, Mme Auzanot, M. Bentz, M. Bernhardt, M. Bilde, M. Boulogne, Mme Bouquin, M. Bovet, M. Chenu, M. Chudeau, M. Clavet, M. de Lépinau, Mme Diaz, M. Dussausaye, M. Dutremble, Mme Engrand, M. Evrard, M. Florquin, M. Fouquart, M. Frappé, M. Gery, M. Giletti, M. Christian Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, Mme Griseti, M. Guinot, M. Guitton, M. Humbert, M. Jenft, Mme Josserand, Mme Laporte, M. Le Bourgeois, Mme Lechanteux, Mme Lorho, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, Mme Ménaché, Mme Mélin, M. Odoul, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rivière, Mme Robert-Dehault, Mme Sabatini, M. Taché de la Pagerie, M. Tonussi, M. Vos, M. Weber, M. Chavent, Mme Hamelet, M. Guibert, Mme Joubert, M. Ballard, Mme Da Conceicao Carvalho, M. David Magnier, Mme Levavasseur, M. Patrice Martin, M. Beaurain, M. Muller, Mme Lelouis, M. Ménagé et M. Michoux

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	0	0
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	970 489 002
Service public de l'énergie	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0
Sûreté nucléaire et radioprotection	0	0
TOTAUX	0	970 489 002
SOLDE	-970 489 002	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Pour des raisons d'économies budgétaires, ce présent amendement minore en AE et en CP: 970 489 992 d'euros à l'action 03 "Aides à l'acquisition de véhicules propres" du programme 174: "Énergie, climat et après-mines".

Les aides à l'acquisition de véhicules électriques représentent une dépense considérable pour l'état. Dans l'état actuel finances publiques, il convient de supprimer cette aide tout d'abord pour des raisons budgétaires mais également pour des raisons de souveraineté ainsi que d'écologie. En effet, ces véhicules souvent fabriqués en chine détruisent l'industrie automobile française et risquent d'anéantir à terme des dizaines de milliers d'emplois en France. De plus ces véhicules, sur l'ensemble de leur durée de vie (de la construction au recyclage) disposent d'un bilan carbone nettement supérieur à celui des véhicules thermiques. Ils n'ont donc d'écologique que le nom.